

Plafonds de ressources en PSLA

Plafonds appliqués entre le 1^{er} janvier et le 31 mai sur les revenus de l'année N-2
entre le 1^{er} juin et le 31 décembre sur les revenus de l'année N-1
(décret du 07/04/2009)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B et C
1 personne	31 250	23 688
2 personnes.....	43 750	31 588
3 personnes	50 000	36 538
4 personnes.....	56 875	40 488
5 personnes et plus.....	65 875	44 425

Zone A : agglomération parisienne, genevois français et une partie de la Côte d'Azur

Zone B : agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes en bordure de l'agglomération parisienne, communes des départements d'outre-mer et certaines communes littorales et frontalières. Pour la Mayenne : Changé, Laval, St Berthevin

Zone C : toutes les communes qui ne sont pas classées en zone A, ni en zone B.